

PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET MODALITÉS

Il est possible pour un organisme de déposer plus d’une demande par appel.
Cependant, un seul projet par programme dans un même appel sera accepté.

OBJECTIFS DU PROGRAMME		MODALITÉS		DATES LIMITES DE DÉPÔT
SOUTIEN À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS				
Ce programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'acquisition, à la réparation ou au remplacement d'équipements.	Volet « Régulier »	Volet « Ruralité »	31 octobre (1 ^{er} appel)	
	Max : 5 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 50 %	Max : 5 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 80 %	31 mars (2 ^e appel)	
SOUTIEN AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT				
Ce programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'aménagement de lieux permettant la pratique d'activités dans des conditions adéquates.	Volet « Régulier »	Volet « Ruralité »	31 octobre (1 ^{er} appel)	
	Max : 15 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 50 %	Max : 15 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 80 %	31 mars (2 ^e appel)	
SOUTIEN À LA CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION CULTURELLES ET ARTISTIQUES				
Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les initiatives provenant d'organismes culturels et artistiques. Les domaines d'intervention sont les arts de la scène, les arts visuels et numériques, les métiers d'art, la littérature, le cinéma, le patrimoine et la muséologie. La Ville souhaite favoriser la mise en œuvre et la diversification de la programmation culturelle sur son territoire.	Max : 40 000 \$ par année pour la diffusion culturelle Dépenses admissibles remboursées à 25 %		31 octobre (1 ^{er} appel)	
SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX				
Ce programme vise à soutenir les acteurs du milieu dans l'organisation d'événements locaux qui favorisent la participation du plus grand nombre de citoyens et qui assurent un rayonnement sur le territoire de Rouyn-Noranda. L'investissement se veut un effet de levier pour encourager la tenue d'événements récurrents ou ponctuels.	Volet « Régulier »	Volet « Ruralité »	31 octobre (1 ^{er} appel)	
	Max : 5 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 30 %	Max : 15 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 80 %	31 mars (2 ^e appel)	
SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS				
Ce programme vise à soutenir les acteurs du milieu dans l'organisation d'une activité, d'un festival ou d'un ensemble d'activités d'animation se déroulant autour d'un thème central présentant une programmation (ou un volet d'activités) et ayant une durée limitée d'au minimum trois jours. Il vise aussi à soutenir la réalisation de ces événements d'envergure, ayant une grande capacité d'attractivité et un large rayonnement médiatique, touristique, économique et social au niveau local, régional, provincial, national ou international. Par ce programme, la Ville souhaite offrir un soutien équitable et adapté aux événements qui contribuent au développement et à la vitalité du milieu.	Le soutien financier, professionnel, administratif, technique et promotionnel de la Ville est variable selon la nature de l'entente avec les grands événements. Les demandes sont analysées à la pièce et sont encadrées par une entente écrite. Les protocoles d'entente pourront être établis pour une durée de trois ans.		Selon protocole	
SOUTIEN COMMUNAUTAIRE				
Ce programme a pour but de soutenir les organismes sociocommunautaires qui œuvrent dans les domaines de l'action communautaire et sociale, du maintien ou de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.	Volet « Régulier »	Volet « Ruralité »	31 octobre (1 ^{er} appel)	
	Max : 40 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 25 % ¹	Max : 40 000 \$ Dépenses admissibles remboursées à 80 %		

¹ Les organismes répondant à la définition de « milieu de vie » du ministère de la Famille et qui agissent de façon permanente, structurée et organisée pour les citoyens de Rouyn-Noranda peuvent soumettre des dépenses liées au fonctionnement (voir la définition dans le cadre financier de la PSO).